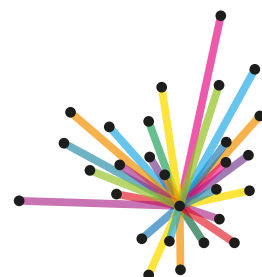




RAPPORT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE 2021

(SUR LES DONNÉES 2020)



BORDEAUX
MÉTROPOLE

SOMMAIRE

Édito	4
Les communes agissent	6
Une métropole apaisée au service du cadre de vie de ses habitants et d'un aménagement durable	8
Un territoire résilient face aux risques qui promeut la sobriété des usages dans une logique de préservation des ressources naturelles	12
Un territoire en transition qui lutte contre les inégalités et l'exclusion, et promeut un développement économique responsable et solidaire	18
Un territoire soucieux de préserver la bonne santé de ses habitants	26
Un territoire qui prépare l'avenir de ses habitants en cohésion avec les forces du territoire et au-delà	30
Budget transition	36

L'année 2020 a été marquée par la crise COVID 19, et la nécessité d'appliquer des mesures sanitaires et des règles de confinement strictes qui ont totalement bouleversé la vie des habitants. Cet arrêt sur image a mis en lumière la nécessité d'accélérer les transitions écologiques et sociales de l'ensemble de nos politiques métropolitaines, de manière transversale, pour leur donner force et cohérence, en plaçant les habitants et les acteurs du territoire au cœur de cette dynamique.

Il nous appartient désormais de porter un regard différent sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme en y intégrant les ingrédients d'une transition écologique et sociale: redonner sa place à la nature, repositionner l'espace public – espace de vie, de partage et de lien social – construire des bâtiments exemplaires, déployer les énergies renouvelables, assurer la continuité des mobilités douces et des transports en commun, lutter contre les inégalités, promouvoir une économie vertueuse, renforcer l'autonomie de notre territoire.

La prise de conscience et les attentes des citoyens face à l'urgence écologique et sociale est forte. Notre réponse à de tels enjeux doit plus que jamais constituer le fil rouge de l'ensemble des politiques métropolitaines.

Notre démarche se doit d'être agile, innovante et partagée. Elle ambitionne de conduire les politiques de Bordeaux Métropole à la lumière des attentes des métropolitaines et métropolitains et répond ainsi à leurs aspirations démocratiques.

Dans le cadre de notre observatoire territorial nous avons mobilisé 170 personnes: des agents des collectivités du territoire, des représentants des services de l'Etat, des représentants d'entreprises et d'associations, des chercheurs, des étudiants ainsi que des membres du Conseil de développement durable.

Les enjeux qui ont émergé de cette consultation citoyenne sont devenus nos ambitions:

- Faire de Bordeaux Métropole une métropole apaisée au service du cadre de vie de ses habitants et d'un aménagement durable du territoire,
- Favoriser la résilience du territoire face aux risques et promouvoir la sobriété des usages pour préserver les ressources naturelles,
- Lutter contre les inégalités et l'exclusion, promouvoir un développement économique responsable et solidaire,
- Préserver la bonne santé de ses habitants,
- Préparer l'avenir de ses habitants en cohésion avec les forces du territoire et au-delà.

Avec les premières feuilles de route, nous nous sommes fixés des objectifs à court et moyen terme que nous suivrons via un tableau de bord d'indicateurs territoriaux. Il s'agit aujourd'hui d'intensifier et prolonger ces réflexions dans le but de promouvoir des modes d'intervention à la hauteur des enjeux.

Nous élargirons le champ des expérimentations pour suivre, évaluer et réajuster, si nécessaire, le déploiement opérationnel des politiques publiques métropolitaines en faveur de la transition. Ces tests grandeur nature permettent d'affiner les contours par la connaissance des forces et faiblesses d'un dispositif, d'en optimiser l'efficacité avant d'être lancé à grande échelle et répondre aux engagements métropolitains.

Quelques soient nos objectifs, nous les atteindrons grâce à la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs. L'un de nos premiers leviers d'incitation est de nous imposer nous-même une certaine exemplarité. Pour y répondre, nous nous sommes lancés dans la construction d'un outil d'évaluation de nos politiques publiques au regard de critères environnementaux: le budget transition de Bordeaux Métropole.

La mise en place de cet outil de pilotage va nous permettre d'évaluer la quasi-totalité de nos dépenses publiques et de les arbitrer en considération de nos priorités environnementales.

Nous avons souhaité élargir le champ de coloration de nos politiques publiques au-delà de l'impact carbone et en considération de nos grandes orientations métropolitaines. L'extension du dispositif au critère d'adaptation, aux ressources, à la biodiversité, à la pollution de l'air est à l'étude. Avant cela, l'enjeu majeur est l'appropriation du dispositif par l'ensemble des directions et des élus concernés. Nous en faisons une priorité.

Pierre Hurmic

1^{er} Vice-président, Pilotage et évaluation
du projet de transition métropolitain

LES COMMUNES AGISSENT

ENGAGEMENT RSO CONFIRMÉ

Engagée depuis 2016 dans cette démarche volontaire, la Ville du Bouscat a procédé à une nouvelle évaluation de sa Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) réalisée par AFNOR Certification en 2020. Elle a obtenu le niveau « confirmé » (3 sur 4) pour la deuxième fois. Ces résultats vont permettre d'initier un travail de co-construction avec les agents autour d'un projet commun, INSPIR, pour une administration innovante et responsable.

PANEL CITOYEN POUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

La Ville du Haillan a mis en place une instance participative en faveur de la pratique du vélo : le Panel citoyen pour l'amélioration des aménagements cyclables. Se réunissant 2 fois par an, une quinzaine d'habitants et d'associatifs volontaires ont vocation à nourrir les processus décisionnels grâce à leur expertise d'usage.

DÉMARCHE ÉCOLO-CRÈCHE

Les structures de la petite enfance de Saint-Médard-en-Jalles ont adhéré en décembre 2020 à l'association Label Vie. Le but est d'obtenir le label « écolo crèche » sur les cinq structures de la Ville et le Relais assistantes maternelles. Valable trois ans, cette labellisation reconnaît les crèches qui se sont engagées dans une démarche de transition écologique, pour améliorer la qualité de vie des enfants accueillis et pour mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

MISE À DISPOSITION D'UNE FLOTTE VÉLOS

Depuis un an, la Ville d'Eysines accompagne les bénévoles de l'épicerie solidaire à la création d'un second jardin partagé situé dans le quartier de Migron. C'est un espace d'échange qui permet de tisser des liens avec les habitants du quartier où de nombreux thèmes autour de la nature en ville sont abordés. Des ateliers de jardinage respectueux du vivant sont proposés tous les mois : savoir récolter les graines, comment jardiner en lasagne, comment pailler, comprendre le calendrier lunaire...

400 REFUGES LPO SUR LE TERRITOIRE PESSACAIS

Après la labellisation de ses parcs Fontaudin et Cazalet, la Ville de Pessac a décidé de financer à hauteur de 80%, l'acquisition d'un Refuge Particulier LPO (un nichoir et des ressources pédagogiques). Fin 2020, 400 Pessacais avaient rejoint le réseau, représentant à l'échelle nationale la plus forte concentration de refuges LPO sur une même ville.

AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE

La Ville de Bruges a aménagé avec la Ville du Bouscat la « Ligne Verte » : un itinéraire piétons-vélos de 3 kms entre Ravezies et Sainte Germaine ainsi qu'une trame de biodiversité grâce à la plantation de deux micro-forêts avec la participation des enfants et des seniors. De plus, un local d'accueil et de distribution pour les Restos du coeur a été construit.

NOUVELLES FILIÈRES DE TRI DES DÉCHETS

La Ville de Bassens en partenariat avec le Groupement des Villes de la Rive droite et l'entreprise Michelin a mené plusieurs initiatives sur la gestion des déchets. Ainsi, 5 bornes de collecte de chewing-gums, 5 cendriers urbains et un point d'apport volontaire des mégots ainsi qu'une borne pour la récupération des masques jetables usagés ont été implantés sur la commune. Grâce à ce dispositif, ces déchets sont collectés et 100% recyclés par le biais d'un prestataire. cartographies, photographies) sur 3 parcs identifiés.

TRI DES BIODÉCHETS DU RESTAURANT SCOLAIRE

La Ville d'Artigues-près-Bordeaux travaille depuis 2020 sur la mise en place de la valorisation des biodéchets issus de son restaurant scolaire. L'objectif est double, à la fois pédagogique et environnemental. En effet, par la mise en place de tables de tri cette démarche vise à la fois à sensibiliser les enfants au gaspillage mais aussi à revaloriser les restes alimentaires. Dans ce cadre, une commission « restauration durable » a été mise en place avec les différents acteurs du restaurant scolaire.

PÉDALER POUR UNE VILLE PLUS PROPRE ET PLUS SAINE

La Ville de Cenon a équipé en 2020 son personnel municipal de vélos à assistance électrique : des vélos-cargos pour la collecte de déchets de petite taille dans les rues de la commune et des vélos pour les déplacements professionnels dans la ville et la métropole. Au total, ce sont 12 vélos à assistance électrique qui ont été achetés.

GRANDIR NATURE, LES COURS BUISSONNIÈRES

La Ville de Bordeaux vise à créer des cours d'écoles et de crèches non gérées, désimperméabilisées et végétalisées, pour lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la santé des enfants ainsi que la qualité de l'air en milieu urbain tout en offrant une place équitable à toutes les activités des enfants, quel que soit leur genre. 143 cours sont concernées par cette démarche sur les 10 prochaines années.

DEMARCHE INTERNE EXEMPLAIRE

Pour insuffler de bonnes pratiques dans ses services, auprès de ses partenaires, la Ville de Talence a créé une mission « mairie exemplaire, ville résiliente ». Cette mission transversale coordonne les actions des services municipaux pour former, mobiliser et inspirer les agents et également les élus : lutte contre le gaspillage dans les cantines, plan zéro-plastique, achats durables, bâtiments éco-responsables, fresque du climat et numérique responsable.

ARBRES REMARQUÉS, MARQUEURS D'IDENTITÉ

La Ville de Bègles a développé une stratégie de préservation de son patrimoine arboré et de végétalisation de son territoire. Un recensement et une cartographie, sur les domaines privé et public, des arbres remarquables a été mené en associant les citoyens à la démarche (consultation par internet, jurys citoyens en ateliers, visites de site...).

UNE MÉTROPOLE APAISÉE AU SERVICE DU CADRE DE VIE DE SES HABITANTS ET D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Bordeaux Métropole s'engage en faveur de politiques volontaristes pour améliorer le vivre ensemble et proposer un cadre de vie apaisé et accessible à tous. Cet enjeu est au cœur des grandes stratégies d'aménagement, d'urbanisme et de programmations en faveur de la réappropriation de l'espace public.

Au regard de l'accroissement démographique et des impératifs écologiques et sociaux, l'un des enjeux majeurs porte sur la mobilité. À la fluidité des déplacements, s'ajoutent les enjeux de la décarbonation et de sécurité. Au gré de leurs besoins, de leurs moyens, de leurs obligations, une pluralité de solutions doit être optimisée pour accompagner les habitants dans leur quotidien métropolitain et au-delà des frontières.

L'ambition d'un cadre de vie apaisé nécessite la révision des modes de penser et de faire « urbanité » : construire sur la ville, imaginer des modes d'habitats renouvelés, engager la zéro artificialisation nette, préserver les espaces verts, instaurer un dialogue entre le bâti et le vivant, introduire des prescriptions fortes en termes de végétalisation, développer les espaces communs, penser la mutabilité urbaine, sont autant de nouveaux modes de faire la ville, interrogés pour la future révision du PLUi et concertés avec les communes.



Part modale vélo



Part modale transports en commun



Part modale voiture

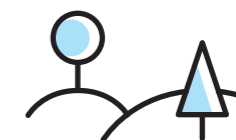


Part modale marche



10,8% en 2017

Pourcentage d'habitants exposés au bruit routier

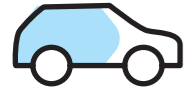


3749 hectares d'espaces de nature de domanialité publique

soit 48m² par habitant (espaces verts, équipements de plein air à accessibilité libre)

Faits marquants 2020

MOBILITÉS



11,6 km parcourus en voiture par habitant et par jour en 2017 contre 11,8 km/hab/jour en 2009

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

-32% de fréquentation des transports en commun en 2020

La crise sanitaire, depuis mars 2020, a entraîné des ajustements de l'offre de transports proposée (adaptation des horaires, fréquence...). Des mesures de réduction de l'offre ont ainsi été prises à l'été 2020 et à la rentrée de septembre 2020 pour s'adapter au contexte. Concernant le développement du réseau, la 2^{ème} phase de l'extension de la ligne D a été lancée et les lignes de bus associées ont été réaménagées. La ligne D, c'est 9.8 km, 16 stations, 32 mn entre Bordeaux Quinconces et Eysines Cantinolle ainsi que 2 parcs-relais de 900 places. Enfin, dans le cadre du projet d'extension de la ligne A vers l'aéroport, les travaux de déplacements des réseaux ainsi que de construction de la plateforme du tramway se sont poursuivis pour une mise en service prévisionnelle en 2022. L'extension du tram A, c'est 5 km ponctués de 5 nouvelles stations entre la station « Quatre chemins » et l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Évolution de la pratique du vélo : +13% en 2020 par rapport à 2019

1 485 km d'aménagements cyclables (+60 km par rapport à 2019)

3 086 prêts de vélo gratuits (+694 prêts par rapport à 2019)

À l'issue du premier confinement du printemps 2020, un plan d'urgence a été mis en place pour développer l'usage du vélo, alternative à la voiture et aux transports en commun permettant de respecter les distances sanitaires de rigueur. Plusieurs aménagements cyclables provisoires ont été testés, notamment sur les boulevards de Bordeaux, la rue de Bègles et le cours de la Somme. À l'échelle de la métropole, ces aménagements provisoires représentent 67 km sur 18 communes.

De plus, les modalités de prêt de vélo ont fortement évolué en 2020. Créé en 2003, le réseau des maisons métropolitaines des mobilités alternatives comprend 5 Maisons. Ces structures proposent aux habitants de la métropole le prêt gratuit de vélos de toutes sortes : classique, pliant, vélo-cargo, avec assistance électrique... En 2020, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, les horaires de service ont évolué, les permanences augmentées, 200 vélos à assistance électrique et 1 000 vélos classiques supplémentaires ont été achetés, et un nouveau prêt spécifique aux étudiants a été créé.

NOUVELLES STATIONS POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

312 places équipées en 2020 (+67 par rapport à 2019)

Afin de promouvoir davantage l'utilisation de véhicules plus propres, Bordeaux Métropole développe la mise en place de bornes pour les véhicules électriques. En effet, les mobilités électriques et les motorisations décarbonées se développent grâce au maillage territorial des bornes de recharge pour véhicules électriques. En 2020, Bordeaux Métropole a géré 19 stations de recharge pour véhicules électriques sur voirie, correspondant à 37 places de stationnement, répartis sur Bordeaux, Blanquefort, Bruges, Cenon, Artigues-Près-Bordeaux, Pessac, Bègles, Saint-Aubin de Médoc et Parempuyre.

En moyenne, chacune des bornes est utilisée 5 fois par jour pour un temps moyen d'utilisation par charge de 105 minutes. L'usage monte en puissance et certaines stations dans les centralités sont aujourd'hui saturées et souffrent d'un manque de rotation du stationnement. Les bornes implantées en zones d'activités économiques restent quant à elles peu sollicitées. Cette offre est complétée par les places situées dans les parkings et parcs-relais de la métropole qui compte 275 places équipées de bornes de recharge lente.

SENSIBILISATION AUX PRATIQUES DE MOBILITÉ DURABLE

En 2020, la semaine européenne de la mobilité s'est déroulée du 13 au 18 septembre. Dans un contexte sanitaire particulier, certains événements initialement prévus n'ont finalement pas pu être maintenus comme le Vélotour ou la conférence d'Alain Musset. Toutefois, les autres événements ont été organisés en tenant compte des contraintes sanitaires : remise de prix de l'appel à projet des communes, lancement du Challenge inter-écoles 2020/2021, Challenge de la mobilité 2020, cycle de 3 conférences sur les mobilités de demain et remise de prix du Label « Plan de mobilité » aux entreprises. Ainsi, plus de 2 900 personnes ont été sensibilisées aux modes alternatifs.

Dans le cadre de l'appel à projet des communes, organisé depuis 3 ans, 10 projets ont été présentés par les 7 communes candidates. Il a été décidé de primer cette année la commune de Mérignac pour son engagement et les divers projets proposés (prêt de Vélos à assistance électrique, actions de communication, formation du personnel à l'utilisation de vélo cargo) et la commune de Blanquefort pour l'originalité et le pragmatisme de son action (auto-stop citoyen).

NATURE

PLANTONS 1 MILLION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Bordeaux Métropole poursuit l'objectif de planter 1 million d'arbres sur son territoire au cours des 10 prochaines années, soit une augmentation de 20% de son patrimoine arboré. Ce plan permettra de participer à la lutte contre le réchauffement climatique (l'arbre puits à carbone), de favoriser les écosystèmes et la biodiversité (trame verte et bleue), de créer des îlots de fraîcheur, de dessiner un nouveau paysage urbain (nature en ville et forêts urbaines) et in fine d'améliorer les conditions de santé et de vie collective. Le plan s'accompagnera d'un inventaire des arbres remarquables à conserver. Durant l'hiver 2020, 66 000 arbres ont été plantés par Bordeaux Métropole dont 51 000 répartis sur 5 micro-forêts à Mérignac (avenue F. Mitterrand), Bordeaux (Parc Bühler, Placette Billaudel), Talence (Lycée Victor Louis) et Bègles (delta vert).

GUIDE DE PROTECTION ET BARÈME D'INDEMNISATION DE L'ARBRE

Dans le but de préserver son patrimoine arboré, menacé par les maladies, les chantiers et le réchauffement climatique, Bordeaux Métropole a adopté un nouveau règlement de protection de l'arbre ainsi qu'un barème d'indemnisation de l'arbre en novembre 2020. Le règlement de protection de l'arbre, à destination des maîtres d'œuvre, fixe les bonnes pratiques à suivre (par exemple : délimiter par des barrières le périmètre de protection de l'arbre lors de travaux). Le barème d'indemnisation prévoit quant à lui des pénalités en cas de dommages causés aux arbres sur l'espace public.

Perspectives 2021-2022

EXTENSION DE L'AUTOPARTAGE

Outre le service pratique et économique qu'il apporte aux utilisateurs, l'autopartage s'inscrit dans la politique de déplacements et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Chaque voiture en autopartage remplace 7 voitures particulières et libère 3 places de stationnement en moyenne. De plus, les « autopartageurs » changent leurs habitudes de mobilité au bénéfice des transports en commun, consolident ainsi les autres modes de transport et réduisent les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air. Le projet de développement de l'autopartage se concrétisera en 2021 et 2022 grâce à l'ouverture de la mise en concurrence de l'espace public pour 60 places de stationnement dédiées à l'échelle de la métropole et également grâce au développement du service Citiz Bordeaux Métropole de la SCIC AutoCool.



AMÉNAGEMENT DES PARCELLES À SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Les inondations de 2010 (tempête Xynthia) ont entraîné le classement de parcelles des bords de Garonne de Saint-Louis-de-Montferrand en Zone d'Extrême Danger et la démolition des bâtiments concernés. Depuis, Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Louis-de-Montferrand ont étudié en concertant les habitants la possibilité de valoriser ces espaces libérés. En 2020, les aménagements se sont poursuivis avec la « parcelle aux oiseaux » qui offre une déambulation au travers de 3 espaces thématiques alimentés par un inventaire réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux entre juin et octobre 2018. À cette occasion, 24 espèces ont été rencontrées.

MAIS AUSSI...

- Mise en œuvre du nouveau schéma des Mobilités 2020-2030.
- Élaboration et adoption du 1^{er} plan marche et du 3^e plan vélo métropolitains.
- Mise en place de la tarification solidaire dans les transports métropolitains.
- Réalisation des travaux pour la Liaison Bus Express entre Saint-Aubin de Médoc et Bordeaux.
- Intégration de 65 bornes de recharge, soit 170 places de stationnement réparties sur 10 communes, suite à l'arrêt de l'activité de l'opérateur privé Bluecub.
- Conduite d'études acoustiques préalables au déploiement de nouvelles opérations de résorption du bruit sur 7 secteurs identifiés sur la métropole.
- Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) : abaissement des seuils pour la mixité sociale ainsi qu'un volet sur la transition écologique.

UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES QUI PROMEU LA SOBRIÉTÉ DES USAGES DANS UNE LOGIQUE DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

De par leur impact direct (environ 15% en moyenne des émissions GES*) ou du fait de leurs compétences régaliennes (aménagement, logements, transports, déchets...) les collectivités jouent un rôle majeur d'exemplarité dans la diminution des impacts sur l'environnement (diminution des gaz à effet de serre, de la consommation de ressources, amélioration de la qualité de l'air...) tout en adaptant les territoires et les infrastructures au changement climatique.

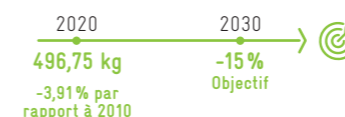
Bordeaux Métropole se fixe ainsi deux priorités d'action: agir sur son patrimoine public et intégrer les enjeux de préservation des ressources. A cet effet, Bordeaux Métropole intègre à l'action publique la notion de finitude des ressources pour mener une politique transversale de sobriété avec des applications sectorielles – énergie, déchet, eau. Il s'agit de créer les conditions permettant une évolution durable de la consommation pour permettre une réappropriation citoyenne des usages et une liberté de choix qui reste aujourd'hui peu présente dans les modèles actuels.

Aussi, la révision du Plan climat Air Energie pour parvenir à l'objectif d'un territoire 0 carbone en 2050, la mise en place d'une politique déchet offensive, la maîtrise de sa politique de l'eau, l'accompagnement des usages des citoyens vers la sobriété, l'animation de la mutation écologique des acteurs économiques, l'expérimentation sont autant de moyens et leviers pour réimaginer des formes d'action collective en faveur des biens communs.

*Source Ademe 2021



Déchets par habitant



Bilan carbone par habitant

12,73 tCO₂ eq/hab en 2016



Consommation énergétique du territoire corrigée des variations climatiques



Part des déchets non dangereux non inertes avec valorisation matière et organique



Part des déchets avec valorisation énergétique



L'objectif premier reste la réduction, puis la valorisation matière, et enfin la valorisation énergétique afin de réduire au minimum le stockage en décharge.



Consommation énergétique par secteur

	2018	2019
Habitat	4 837 GWh	4 821 GWh
Tertiaire	3 341 GWh	3 269 GWh
Transports	5 082 GWh	5 080 GWh
Industrie	2 921 GWh	2 967 GWh
Agriculture	19 GWh	19 GWh

Faits marquants 2020

ÉNERGIE



4 960 logements rénovés avec dispositif d'aide financière et au moins deux actions de travaux en 2019

maisons individuelles, copropriétés, logements sociaux

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

2 955 foyers en maison conseillés par Ma Rénov

293 ménages ayant bénéficié du soutien financier Ma Rénov

569 000 € d'aides Ma Rénov accordées

X6 coefficient multiplicateur du montant d'aides Ma Rénov attribués pour les maisons depuis 2017

Bordeaux Métropole a engagé en 2017 le déploiement et l'animation d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat « Ma Rénov Bordeaux Métropole ». Guichet unique de la rénovation sur le territoire, cette plateforme conseille, accompagne et oriente les particuliers, occupants et bailleurs, dans leur projet de rénovation. L'écosystème sur lequel s'appuie ce dispositif se constitue d'un réseau de conseillers associatifs, d'un site internet dédié à l'information et la gestion, de partenariats (associations, entreprises, structures bancaires...), d'un dispositif de soutien financier et d'un pilotage du système favorisant la mise en relation des habitants susceptibles d'engager des projets de rénovation avec les entreprises de la construction et les partenaires financiers.

En 2020, le site Ma Rénov connaît une forte croissance de sa fréquentation de l'ordre de 33% par rapport à 2019. Le nombre de demandes d'aides et les budgets poursuivent également leur croissance d'année en année. Cette fréquentation atteste de l'intérêt des particuliers à engager une rénovation. Couplée à une connaissance de plus en plus importante de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole et à des campagnes de communication nationales et locales, dans un contexte où les aides de l'État sont essentiellement mobilisables via une plateforme dématérialisée, la demande d'information et le besoin d'accompagnement des particuliers se sont très fortement accentués. Afin d'accompagner ces évolutions, la refonte du système d'informations de Ma Rénov a été engagée en 2020.



SOUTIEN DE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE TERTIAIRE

18 signataires de la Charte tertiaire Climat-Énergie (17 en 2019)

1,9 million de m² concerné

Bordeaux Métropole a impulsé une dynamique volontariste auprès des acteurs publics et privés du secteur tertiaire. La charte d'engagement climat-énergie, volet tertiaire de Bordeaux Métropole, co-construite avec les acteurs du secteur, a été signée par ses premiers adhérents le 2 juillet 2018. Cette charte a vocation à mobiliser les acteurs qui s'engagent de manière volontaire pour améliorer l'efficacité énergétique de leur parc, et le confort des occupants. Elle permettra à l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche de partager leurs pratiques afin de réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de Bordeaux Métropole est de poursuivre la dynamique lancée par les premiers signataires de la Charte et d'associer de nouveaux signataires, tout en travaillant à l'élaboration d'un accompagnement technique et/ou financier auprès de ces acteurs. Les signataires sont réunis régulièrement au sein de groupes de travail tertiaire.

ANIMATION DE LA CHARTE TERTIAIRE

Compte tenu de la crise sanitaire, les conditions étaient complexes pour animer la dynamique locale. Une réunion en ligne a cependant été organisée en juin 2020 pour réunir les signataires, candidats au concours CUBE2020 et plus largement les acteurs du parc immobilier tertiaire du territoire. Cette réunion a été l'occasion d'aborder le sujet du décret tertiaire, qui légifère les obligations d'économies d'énergie du parc tertiaire français, en présence du Ministère et aussi, de partager des retours d'expérience sur la prise en compte du confort d'été dans la rénovation avec l'intervention d'un bureau d'études local, Vivien.

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES

La participation de Bordeaux Métropole au concours CUBE2020 et l'animation des acteurs candidats à l'échelle de la métropole sont des leviers engagés pour favoriser la réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires du territoire. Afin de montrer l'exemple, la Métropole a engagé certains de ses bâtiments dans le concours : Laure Gatet ainsi que l'Hôtel métropolitain. Des réunions de lancement en présence des référents identifiés dans les bâtiments ainsi que des usagers ont eu lieu en janvier 2020. La visite des installations ainsi que la communication sur le suivi des consommations et les éco-gestes ont été mis en place dans l'année.

De plus, afin de lever les freins à la rénovation énergétique du parc privé, un dispositif expérimental d'accompagnement des acteurs du secteur tertiaire a été initié fin 2019. Les entreprises lauréates de l'appel à candidature peuvent bénéficier d'un soutien financier (jusqu'à 3 000 €/bâtiment) et technique pour la réalisation d'un audit énergétique ou pour le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux énergétiques. Sur cette période de relance très courte, le dispositif a permis d'accompagner une entreprise dans l'audit énergétique d'un bâtiment tertiaire.

DÉCHETS



En 2020

4 875 composteurs individuels distribués
56 nouveaux composteurs collectifs installés

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE MANIFESTATIONS ÉCORESPONSABLES

Bordeaux Métropole a pour objectif de développer des manifestations écoresponsables sur le territoire. Il s'agit de mobiliser les organisateurs des manifestations vers une gestion adaptée des déchets, des pratiques de réduction des déchets, et des démarches respectueuses de l'environnement. En 2020, 6 organisateurs d'événements ont bénéficié d'un accompagnement adapté à la crise sanitaire : organisateurs des « 48h de l'agriculture urbaine », l'EPAJG de Gradignan ainsi que les communes de Mérignac, Taillan-Médoc, Villenave d'Ornon et Pessac. Ce sont au total 9 manifestations accompagnées et près de 160 personnes sensibilisées. Compte-tenu de la crise sanitaire, l'accompagnement a été mené essentiellement sur des actions de diagnostics et de sensibilisation des équipes.

ÉCOGESTES DANS LES CENTRES DE RECYCLAGE

Des actions de sensibilisation ont été menées dans les centres de recyclage de 11 communes de la métropole (Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Blanquefort, Bruges, Eysines, Gradignan, Le Taillan-Médoc, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave-d'Ornon). Ces actions

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le dispositif des CEE constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Créé en 2006, il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (vendeurs d'électricité, gaz, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ainsi, Bordeaux Métropole a déposé 56 GWh cumac de Certificats en 2020 qui seront vendus en 2021 et devraient générer un revenu entre 250 000 et 300 000 €.



consistent à inciter les habitants à adopter de nouveaux écoresponsables sur le compostage, le réemploi ou encore la fabrication des produits ménagers. Initiées au mois de juillet 2020, 1 200 visiteurs ont été sensibilisés lors de leur passage en centre de recyclage. Parmi elles, 435 personnes se sont engagées sur au moins un nouvel écoresponsable.

EXPÉRIMENTATION DE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

Les opérations métropolitaines d'aménagement ont développé également des démarches vertueuses de réemploi des matériaux. C'est le cas dans les opérations portées par La Fab, où une collecte des matériaux pour tous les bâtiments ayant vocation à être démolis a été mise en place, dès lors que ces matériaux sont susceptibles d'être réintégrés dans un second cycle de vie par des acteurs locaux. En 2019, un total de 12,4 tonnes a été collecté sur 5 sites. Deux objectifs sont poursuivis en 2021 : Démarrer une phase de mise en œuvre du réemploi au sein de projets immobiliers sur 10 sites tests de projet de La Fab et structurer une filière du réemploi des matériaux au sein des deux programmes Habiter et Entreprendre.

RESSOURCE EN EAU



52,43 m³ d'eau consommée par habitant en 2019
77% des masses d'eaux de surface classées
en état ou potentiel écologique moyen

PASSAGE EN RÉGIE DE L'EAU POTABLE À L'HORIZON 2023

En décembre 2020, le Conseil métropolitain a voté la création de la « régie de L'Eau Bordeaux Métropole ». Elle gèrera, à partir du 1^{er} janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et l'eau industrielle. Une équipe de préfiguration de la régie est en action, pendant cette période de transition, pour construire cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

AMÉLIORATION ET SUIVI DE LA CAPACITÉ ÉPURATOIRE DE LA MÉTROPOLE SUR LES EAUX USÉES

En 2020, à titre expérimental, la Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole a utilisé des crevettes d'eau douce pour mesurer les impacts des rejets (contamination chimique et toxicité des micropolluants) dans le milieu aquatique. Disposées dans une "cage", les crevettes sont transplantées et exposées dans le milieu aquatique pendant plusieurs jours. Ces espèces bio-sensibles s'imprègnent des substances polluantes et le suivi de leur activité à différents stades d'évolution ainsi que l'analyse des crevettes a posteriori constituent un indicateur pertinent de la qualité de l'eau dans laquelle elles ont été immergées. Ce dispositif a été implanté sur quatre points différents : deux stations en amont du rejet de la station d'épuration Cantinolle et deux stations en aval.

LES EAUX DE PLUIE

À titre expérimental, un filet antidéchets a été installé en octobre 2020 sur un exutoire d'eau pluviale vers l'eau Bourde avant rejet en Garonne. Ce filet permet de limiter les déchets (feuilles d'arbres, papiers, mégots et même des billes de polystyrènes) vers le milieu naturel et de protéger ainsi l'environnement. Un suivi de l'état du filet est prévu après chaque pluie. Après un mois d'installation (et sans pluie), le filet n'avait pas de déchet. Les intempéries du week-end du 4-5 décembre 2020 ont provoqué une accumulation de déchets dans le filet provoquant un bouchon au niveau de l'exutoire et une inondation en partie privée.

POURSUITE DE LA GESTION DES RISQUES INONDATION

Espaces surveillés et entretenus :
80 km de digues et 200 km de cours d'eau

Les études relatives à la restauration des digues se sont poursuivies en 2020 notamment au travers des assistances à maîtrise d'ouvrage sur les travaux de réhabilitation de la digue de Bègles et celles de la Presqu'île d'Ambès, gérées par Bordeaux Métropole, suite à la dissolution du Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès au 1^{er} janvier 2020. Les deux études de maîtrises d'œuvre seront poursuivies en 2021-2022 pour la réalisation de travaux en 2023 dans le cadre de l'avenant au Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Perspectives 2021-2022

ÉVALUATION ET RÉVISION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan climat air énergie territorial métropolitain adopté en 2017 vise le facteur 4 et prévoit de faire de la Métropole une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050.

Si à ce jour, 100 % des actions sont lancées, après 3 ans de mise en œuvre, soit à mi-parcours, il convient d'en faire l'évaluation et d'engager une révision visant à intégrer les évolutions technologiques et réglementaires, l'actualisation des stratégies nationales, les stratégies régionales ainsi que le projet métropolitain de mandature 2020-2026 intitulé « pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire ». Les stratégies d'adaptation au changement climatique et bas carbone seront également renforcées.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) porte une démarche de planification énergétique compte-tenu de la trajectoire à long terme déterminée : -50 % de consommation d'énergie, développement des productions et de l'importation d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins. Le SDE permettra de contribuer à l'animation territoriale dans le secteur de l'énergie, et ainsi de créer une dynamique collective de l'ensemble des acteurs.

MAIS AUSSI...

- Poursuite de la rénovation énergétique de l'habitat.
- Mise en œuvre du nouveau Plan stratégique déchets 2026 après validation en Conseil métropolitain.
- Organisation du Festival ZZ (zéro déchet, zéro gaspillage).
- Expérimentation d'une zone dédiée au réemploi des objets et des matériaux dans un centre de recyclage.
- Mise en place d'une mesure dynamique de l'empreinte carbone des services numériques.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable.
- Mise en place d'une stratégie Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.



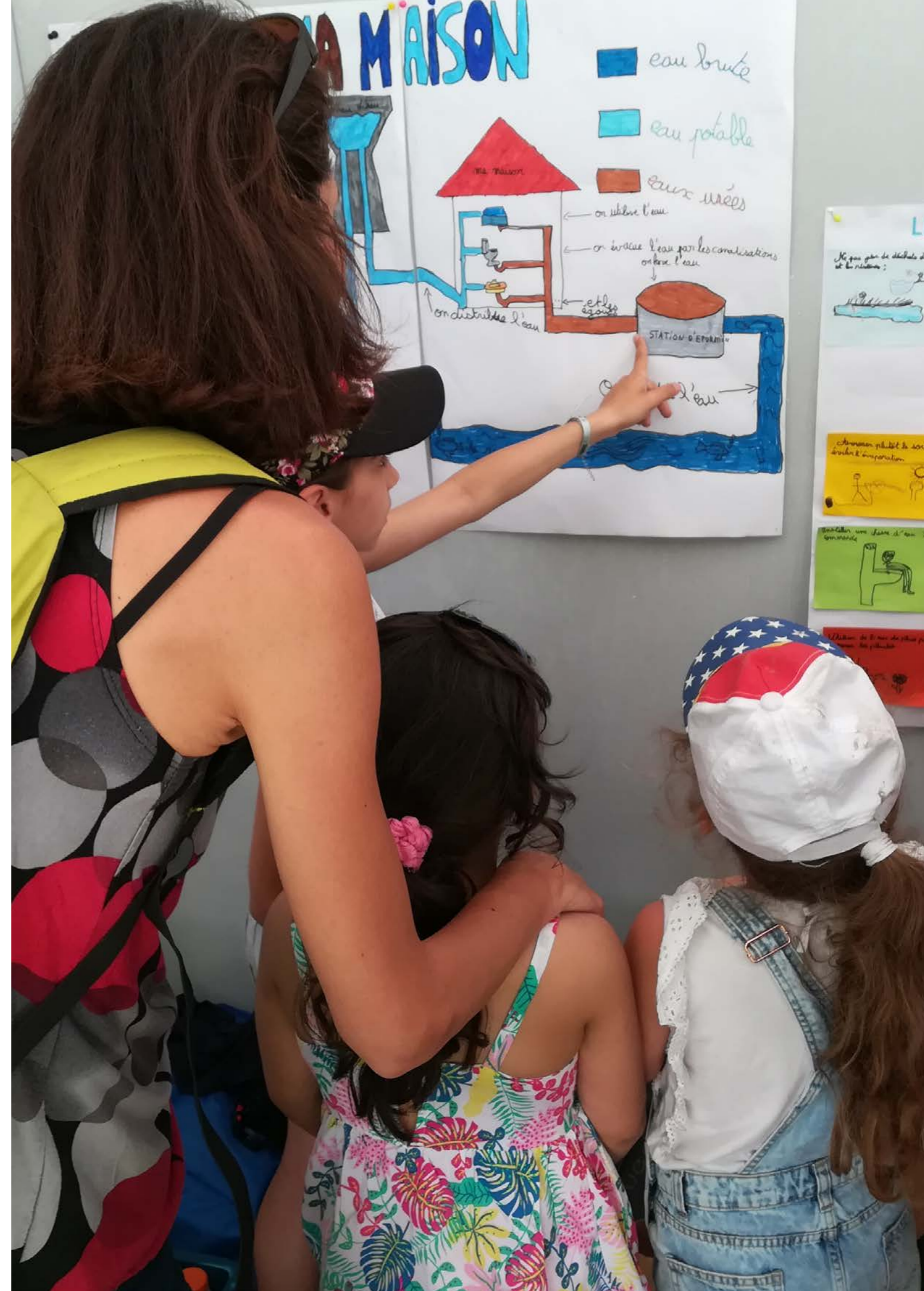
UN TERRITOIRE EN TRANSITION QUI LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION, ET PROMET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Les conditions de vie des habitants dépendent de multiples facteurs dont la disponibilité et la qualité des lieux d'habitation. En complément de l'augmentation de l'offre de logements sociaux, l'ensemble des outils disponibles, y compris ceux permis récemment par la loi, sont étudiés et mis en œuvre pour favoriser pour tous et toutes un accès décent au logement, mais aussi à une vie de quartier et à des services de proximité. Parce que les inégalités sont un facteur décisif de blocage de toute transition, un soin particulier sera apporté à la lutte contre toutes les formes d'inégalité et d'exclusion et notamment les inégalités plus silencieuses telles que la précarité énergétique.

Préparer le territoire économique de demain, c'est agir sur l'organisation et les activités des secteurs industriels et tertiaires afin qu'ils contribuent à une économie durable génératrice d'opportunités d'emplois et de conditions de travail décentes.

Pour répondre à ces enjeux, il s'agit notamment d'investir dans l'économie sociale et solidaire et anticiper les besoins en emplois et compétences en faveur de la transition écologique et sociétale.

Ce territoire métropolitain en transition questionne également ce qui fait cité, l'accès à l'éducation, la diffusion de la connaissance, l'intensification de l'éducation à l'environnement comme clé pour bâtir de nouveaux modèles, une approche sensible au territoire révélé par l'art dans la ville, en somme vivre au sein d'un territoire éclairé et sensible pour permettre à chacun d'y fonder ses repères.



Faits marquants 2020

EMPLOI - ÉCONOMIE



99,7% de la population vit à moins de 7 minutes des équipements et services essentiels en 2016

Équipements considérés: infirmiers, médecins généralistes, pharmacie, boulangerie, boucherie, charcuterie, épicerie, supérette, école élémentaire et bureau de poste



36 515 emplois concernés par l'économie sociale et solidaire en 2015

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pôle Agri Sud-Ouest Innovation

Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation fédère plus de 400 acteurs privés et publics agissant en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources. Son principal enjeu en termes d'accompagnement au montage de projets collaboratifs et d'animation est de favoriser l'innovation. Parmi les projets portés en 2020, nombreux traitent de la transition écologique: organiser des filières territorialisées, et rendre l'économie circulaire, identifier de nouvelles sources de valeur et assurer les transitions des modèles.

Cluster Inno'Vin

INNO'VIN, est un cluster régional fédérant les acteurs de l'écosystème vitivinicole et favorise leurs rencontres. 40% de ses adhérents sont localisés sur la métropole. INNO'VIN contribue à répondre aux enjeux de la filière à travers l'innovation en aidant à faire germer des solutions. Parmi les projets initiés en 2020, deux traitent de la transition écologique: Promouvoir les mutations pour une viticulture durable, lancement d'une action collective « Chais durables ».

PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Bordeaux Métropole a permis à l'association "Les Détritivores" de mener une opération pilote de collecte séparative des biodéchets pendant un an sur 7 sites des communes de Bordeaux, Talence, Bouliac et Eysines. Ce projet consiste à collecter et traiter des déchets organiques des ménages en points d'apport volontaire pour être valorisés en compost sur une plateforme locale. Il a pour but de réduire la quantité d'ordures ménagères (4,8 tonnes de matières organiques collectées en 18 mois), de créer de l'emploi pour des personnes en réinsertion professionnelle (755 heures effectuées en 18 mois), de favoriser les trajets de proximité et de développer le compostage local.

D'autres projets socialement innovants ont également émergé en 2020: Fumainerie (nouveau réseau d'assainissement écologique via les toilettes sèches et l'engrais humain pour l'agriculture), déménagement express pour les victimes de violences conjugales mis en place lors du 1^{er} confinement par l'entreprise d'insertion l'Atelier Reménagement...

REMISE DU PRIX COUP DE CŒUR DE L'INITIATIVE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Bordeaux Métropole a attribué le Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire à 4 projets: les Coursiers bordelais, coopérative de livraison écologique, Marie Curry, pour une cuisine inclusive et durable avec des femmes réfugiées et issues de l'immigration, Bicyclette et alternatives de mobilité (BAM) et Arts d'Eko pour l'accompagnement de jeunes talents socialement marginalisés issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ACCÈS OU RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PLUS EN DIFFICULTÉS

Bordeaux Métropole a lancé un appel à projet exceptionnel pour octroyer un Fond d'aide aux jeunes (FAJ) de 200 000 € afin de favoriser l'insertion et l'accès à des activités économiques pour les personnes les plus vulnérables dont les 18/25 ans. De même, la Métropole a reconduit six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et à la formation des personnes en difficulté (108 306 €).

PLAN DE SOUTIEN AMBITIEUX POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Les entreprises, commerces et indépendants du territoire métropolitain ont fait face cette année à de nouvelles difficultés liées aux divers confinements. Pour répondre à cette urgence économique, Bordeaux Métropole a adopté un plan de soutien à l'économie de proximité de plus de 80 M€ qui comporte 3 volets (urgence, soutien à la consommation et relance à moyen terme). Un fond d'urgence Covid-19 a également été mis en place en faveur des associations employeuses (105 associations aidées).



ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

L'achat public constitue un levier majeur de soutien économique au territoire et de structuration des filières de l'économie sociale et solidaire, tout en prenant en compte l'impact sur l'environnement. Bordeaux Métropole a mis en œuvre depuis 2017 son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Ainsi, en 2020, ce sont 220 271 heures d'insertion réalisées par 1 028 bénéficiaires dans le cadre de la commande publique de Bordeaux Métropole.

TOURISME DURABLE: PROJET DE CERTIFICATION ISO 20121

Dès 2020, l'office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole s'est engagé pour le tourisme durable à travers la certification ISO 20121, qui concerne le management durable de l'activité événementielle. Cette certification met à la disposition des différents organisateurs d'événements une ligne de conduite à respecter afin de maîtriser son impact environnemental, social et économique. De plus, elle vise à fédérer tous les acteurs du tourisme dans une démarche éco-responsable. Les grands événements, tels que la fête du vin ou la fête du fleuve, seront organisés en ce sens.

ÉGALITÉ

ÉGALITÉ FEMMES ET HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Bordeaux Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la diversité et dans la lutte contre les discriminations. Depuis 2017, est organisée, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, la Quinzaine de l'Égalité, de la Diversité et de la Citoyenneté. C'est un événement de programmation culturelle, citoyenne et sportive ayant pour objet la promotion de l'égalité, la diversité et du bien vivre ensemble. En 2020, en raison du contexte sanitaire, la manifestation s'est adaptée en proposant des événements en ligne et des actions en présentiel destinées aux scolaires. 2 833 participants étaient présents aux événements.



LOGEMENT



1726 logements sociaux agréés en 2020

LOGEMENTS POUR TOUS

Bordeaux Métropole a pour objectif d'amplifier les solutions pour l'habitat spécifique des personnes en situation de vulnérabilité. Différents publics sont concernés : les gens du voyage (besoin de 2 aires de grand passage supplémentaires), les sans-abris et les occupants des squats (nécessité de résorption des squats, de solution temporaire de logement d'urgence, d'intégration dans du logement diffus). En 2020, 6 premiers Logements Temporaires d'Insertion (LTI) ont ouvert, accueillant environ 30 personnes issues de squats dans des biens municipaux ou métropolitains.

ENCADREMENT DES LOYERS

Bordeaux Métropole est soumise depuis plusieurs années à une forte pression immobilière sur le parc locatif privé. Les élus ont donc approuvé le dépôt de la candidature de Bordeaux Métropole pour la Ville de Bordeaux auprès des services de l'Etat visant à expérimenter pendant 5 ans la mise en place d'un barème de loyers applicable aux nouveaux baux (relocation ou renouvellement) sur un périmètre défini et ce, afin de lutter contre la hausse excessive des loyers.

Ce dispositif d'encadrement des loyers permettra au préfet de déterminer chaque année un loyer médian de référence par type de bien et par zone de marché. Le locataire qui constate que son loyer est surévalué dispose alors de 3 mois après signature du bail pour contester son loyer.

PROJET DE FERME AGRO-ÉCOLOGIQUE À ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX

Bordeaux Métropole s'est porté acquéreur en décembre 2020 du « Domaine de Saint Leu » d'une surface de 1 ha sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, pour un montant de 682 000 €. À l'horizon de 2023, ce Domaine offrira un projet agro-écologique et pédagogique à destination des habitants. Durant la période d'environ de deux ans de mise en œuvre de ce projet, ce site servira de façon transitoire d'espace de formation et d'hébergement temporaire à destination de jeunes en insertion socio-professionnelle.

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

À l'échelle de la métropole, 36 660 ménages sont en précarité énergétique, soit 1 ménage sur 10. Cela concerne plus particulièrement les locataires et notamment ceux du parc privé.

Bordeaux Métropole a lancé en 2017 un dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique, baptisé « Mon Energie Bordeaux Métropole ». Dans la perspective de son renouvellement, une évaluation a été réalisée après 4 ans de mise en œuvre. L'évaluation a montré une plus-value du dispositif largement reconnue et une bonne appropriation par l'ensemble des acteurs mais le dispositif n'est cependant pas suffisamment visible par les ménages concernés. Depuis 4 ans, 1 059 ménages ont été accompagnés dont 93% de locataires et 792 visites à domicile ont été réalisées.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



420 633 personnes sensibilisées aux enjeux environnementaux en 2020

visiteurs Maison écocitoyenne, Juniors du développement durable, Super Défis, visiteurs Muséum et Jardin botanique.

LA MAISON ÉCOCITOYENNE

La Maison écocitoyenne (MEC) de Bordeaux Métropole s'attèle depuis plus de dix ans à sensibiliser les habitants aux différentes thématiques de la transition écologique et à leur permettre d'agir concrètement en la matière. La crise sanitaire a fortement marqué l'activité du service en 2020 avec notamment la fermeture au public près de la moitié de l'année (191 jours de fermeture). En 2020, il y a eu 6 326 visiteurs contre 20 638 en 2019. Afin de s'adapter à ce contexte, de nouveaux services ont été proposés notamment via le numérique (enrichissement du site Internet par des contenus et ressources sur la transition écologique, pages Facebook, Instagram et chaîne Youtube alimentées régulièrement).

Outre les ateliers, les conférences et les balades, plusieurs expositions temporaires ont été organisées en 2020 par la Maison écocitoyenne :

- Poursuite d'« Oïkos. Vivons mieux, Habitons mieux » de janvier à septembre.
- Exposition sur les Objectifs du Développement Durable de la Fondation Good Planet durant la semaine du développement durable en septembre.
- Mise en ligne de l'exposition « L'Humain, espèce invasive ? ».

LES JUNIORS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2001, l'objectif des Juniors du Développement Durable (JDD) est de transmettre aux élèves des connaissances, des compétences et une culture de l'engagement, qui leur permettent de se construire en tant que citoyens libres, capables de comprendre, décider et agir. Concrètement, les JDD permettent à une quarantaine d'associations d'apporter leur expertise aux enseignants en éducation au développement durable, en finançant leurs interventions en classe ou hors des murs et en permettant la valorisation du travail réalisé. En 2020, 4 226 enfants ont bénéficié de ce dispositif dans 58 écoles participantes.

LES DÉFIS FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE ET ZÉRO DÉCHET DEVIENNENT LES SUPER DÉFIS

107 foyers engagés sur le volet eau et énergie dans 19 villes de la métropole

- 8% d'économies d'énergie, soit 21 000 KWh économisés, soit 3 200 kg de CO₂ évités, soit 13 000 km parcourus en voiture.

- 9% d'économies d'eau, soit 280 000 litres d'eau économisés sur 1 an, soit 4 000 douches.

87 foyers engagés sur le volet déchet dans 13 villes de la métropole. Objectif atteint avec une baisse du poids des poubelles noires et vertes de -29%.

Ces défis permettent de sensibiliser et d'accompagner les foyers métropolitains vers une prise de conscience ainsi qu'une réduction significative de leurs consommations d'énergie, d'eau et de leur production de déchets. Cette 8^{ème} édition des défis d'engagement citoyen a été marquée par un arrêt prématuré en raison de la crise sanitaire du covid-19.

Cette période a permis de réfléchir à la mise en œuvre de deux nouvelles thématiques (alimentation et déplacements). Ces défis seront proposés en 2021 aux participants. L'année 2020 marque également un changement d'identité : le défi se nomme désormais les « Super Défis », de sorte à pouvoir s'adresser au plus grand nombre et à mentionner l'aspect ludique du défi.

Perspectives 2021-2022

BORDEAUX MÉTROPOLE LANCE UNE DÉMARCHÉ CONSULTATIVE POUR ÉLABORER SA FUTURE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, Bordeaux Métropole souhaite s'engager dans une démarche associant l'ensemble des acteurs économiques du territoire afin de définir collectivement le schéma économique des années à venir. Un axe y sera dédié à la transition écologique et énergétique.

BORDEAUX MÉTROPOLE CANDIDATE À L'APPEL À CANDIDATURE SUR LE LOGEMENT VACANT

Bordeaux Métropole s'est engagée, dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, dans une politique ambitieuse en matière d'habitat et d'urbanisme. Une candidature a été déposée dans le cadre du Plan national de lutte contre le logement vacant pour accéder à de nouveaux outils afin d'identifier les logements vacants et convaincre les propriétaires à réaliser des travaux.

APPEL À PROJET POUR LA RÉINDUSTRIALISATION DU « TERRAIN DES CIRCUITS »

Un potentiel foncier et immobilier, « Terrain des Circuits », a été porté à la connaissance d'entrepreneurs pour faire émerger des projets économiques. 11 structures ont déposé un dossier avec des projets laissant une part importante aux enjeux de transition écologique et énergétique et permettant l'accueil de nouveaux emplois en lien avec ceux qui sont proposés par les PME de la métropole. De plus, l'innovation technologique occupe une place prépondérante. Les différentes auditions ont permis de retenir un lauréat parmi les 11 candidats.

ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LES EMPLOIS VERTS

Bordeaux Métropole lance une étude prospective sur les emplois verts sur le territoire afin de tracer des perspectives sur les opportunités territoriales de développement de l'emploi, en lien avec la transition écologique et énergétique. Il s'agira notamment d'établir un état des lieux des emplois dits « verts » et « verdissants », de définir les pistes de développement répondant à des besoins du territoire et/ou représentant de véritables gisements d'emplois pour le futur et d'aborder la question des métiers et des formations existantes et à développer afin d'être en mesure de répondre aux besoins des entreprises.

MAIS AUSSI...

- Signature d'un contrat d'objectifs 2020-2030 pour le logement étudiant. Objectif : construction de 6 000 logements étudiants d'ici 2030.
- Préfiguration de la mise en place d'un permis de louer/diviser et déclaration de mise en location.



UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE PRÉSERVER LA BONNE SANTÉ DE SES HABITANTS

Si la bonne santé et l'épanouissement des habitants du territoire est d'abord dépendante de l'offre de soin disponible, elle est aussi étroitement reliée à des attentes en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de l'alimentation, du déploiement d'infrastructures sportives... La santé des habitants dépend de la prise en compte des facteurs de risques par les politiques publiques et les citoyens. La prévention et la réduction de l'exposition des citoyens aux polluants sont des objectifs guidant de nombreuses stratégies métropolitaines dont elles dépendent: mobilité, santé environnementale... Pour ce, les contrats locaux de santé se voient attribuer de véritables objectifs en matière de santé environnementale (s'engager dans une métropole zéro phyto, zéro perturbateurs endocriniens et zéro plastique). Bordeaux Métropole travaille avec les communes et les grands acteurs compétents pour faire face aux situations de rupture (crise sanitaire) ainsi qu'aux évolutions démographiques (vieillesse) et aux besoins des habitants.

Enfin, la politique alimentaire transversale de Bordeaux Métropole mise sur une pluralité d'outils en faveur du contrôle de la production par la relocalisation, de l'accompagnement vers des pratiques plus économes en intrants et plus respectueuses de l'environnement, de l'encouragement de la production biologique, ou encore de stratégies de circuits courts afin de permettre aux habitants de Bordeaux Métropole d'exercer leur choix d'une alimentation saine et durable.



Indicateurs sur la qualité de l'air

Nombre de jours où une procédure préfectorale a été enclenchée pour tous les polluants (O₃, NO₂, PM10):
4 en 2020 (0 en 2019)

Moyenne des concentrations annuelles NO₂
(station de trafic): 21,67 µg/m³ (valeur limite 40 µg/m³)

Moyenne des concentrations annuelles PM10
(station de trafic): 17,67 µg/m³ (valeur limite 40 µg/m³)



Part des produits biologiques dans la restauration collective

18,3% en 2018
(moyenne à l'échelle de la restauration collective publique de la Métropole)

Faits marquants 2020

QUALITÉ DE L'AIR

SUIVI DE L'IMPACT DU CONFINEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

-69% de concentration NO₂ au niveau du pont d'Aquitaine et sur les quais pendant le confinement.

-65% de concentration NO₂ au niveau de la rocade proche de l'aéroport.

-60% de concentration NO₂ au niveau de Martignas sur Jalles et sur la rocade à l'embranchement de Cenon.

Avec la crise sanitaire, les Français ont été confinés dans des conditions strictes entre les mois de mars et mai. Ce confinement, accompagné d'une chute du trafic routier, a eu un impact sur la qualité de l'air, variable selon les polluants. ATMO Nouvelle-Aquitaine a suivi les évolutions de concentration des polluants dans l'air, en lien avec les données de trafic.

La modélisation de la qualité de l'air au niveau de Bordeaux Métropole pendant la période de confinement a mis en évidence une nette diminution des niveaux de NO₂ (polluant émis principalement par le trafic routier).

Les concentrations ont incontestablement diminué le long des axes routiers. Au niveau des zones périurbaines, éloignées des axes de circulation et des zones urbaines denses, la concentration en NO₂ – déjà faible en situation normale – a tout de même diminué du fait du confinement.

Le confinement a en revanche eu un effet moins marqué sur les niveaux de particules en suspension et les particules fines, ce qui s'explique par le fait que ces polluants ont des origines multiples et moins directement liés au trafic routier que le NO₂.

ÉTUDES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Au-delà des activités de mesure et suivi réglementaire de la qualité de l'air, Bordeaux Métropole réalise des études ponctuelles visant à qualifier la qualité de l'air dans ou aux abords de lieux spécifiques (établissements dits sensibles, usines, port, etc.) pour mettre en œuvre des actions d'amélioration en cas de mauvais résultats.

Zoom sur 3 actions (sur une dizaine menée ou engagée) en 2020 :

- Dans le cadre de son comité de suivi santé-environnement, Bordeaux Métropole a réalisé un **suivi de l'impact des unités de valorisation énergétique (UVE) de Bègles et Cenon**. Suite à des modélisations de la dispersion de la pollution émise par ces structures, une campagne de prélèvements a été réalisée en 2020 par ATMO Nouvelle-Aquitaine à proximité de chacune de ces UVE. Les résultats montrent des niveaux de concentration, pour les dioxines et furanes en air ambiant et dans les retombées atmosphériques, et les métaux lourds en air ambiant, très inférieurs aux seuils réglementaires et similaires aux niveaux généralement mesurés autour d'établissements de ce type dans la région.
- Bordeaux Métropole a engagé en 2020 la réalisation d'une **étude quantitative d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique**. Sous la direction de l'Observatoire régional de la santé et avec l'appui de partenaires locaux (Agenre régionale de la santé, Santé Publique France, ATMO Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), cette étude vise à chiffrer l'impact de la pollution atmosphérique de fond sur la santé des habitants de la métropole et de la ville de Bordeaux, à partir des données sanitaires et de pollution de l'air de 2013 à 2015.
- Une importante **étude sur les établissements sensibles exposés à une pollution de l'air** a été lancée en 2020 par la Métropole. Les cartes de pollution 2019 pour 3 polluants (dioxyde d'azote, particules en suspension et particules fines) ont été croisées avec l'emplacement d'établissements qui accueillent un public « sensible » (accueil de jeunes enfants, établissements scolaires, de santé, terrains de sport de plein air...). Cette étude fait apparaître que, sur plus de 1 600 établissements publics et privés, seuls 2% sont exposés à des dépassements des valeurs réglementaires en 2019 pour le NO₂, aucun pour les PM10 et les PM2,5. Toutefois, il existe d'autres limites et objectifs attestant de la qualité de l'air (celles fixées par l'OMS par exemple) au regard desquelles une grande partie des établissements est en dépassement pour plusieurs polluants.

SANTÉ



22,4 installations sportives pour 10 000 habitants en 2020 hors sports de nature (33,1 en Gironde)

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) de Bordeaux Métropole est un outil de coordination des acteurs locaux, de structuration et de valorisation des initiatives communales et intercommunales.

Ce projet partagé par les signataires vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé par des actions concrètes et réalisables par la mobilisation des ressources existantes. En 2020, 17 actions, parmi les 22 que compte le CLS, ont été engagées.

À titre d'exemple, une cartographie interactive des ressources en santé mentale pour les jeunes adultes (tasantecarte.fr) répertoriant les services de santé, gratuits, peu chers ou sans avance de frais sur le territoire métropolitain a été créée et mise en ligne en 2020. À destination principalement des moins de 30 ans, elle offre des données précises : noms des structures de soin, consultation, conseil en santé, offre de prestations précisées, horaires détaillés, conditions d'admission spécifiées, types de professionnels, coûts annoncés.

Perspectives 2021-2022

ÉTUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZFE-M

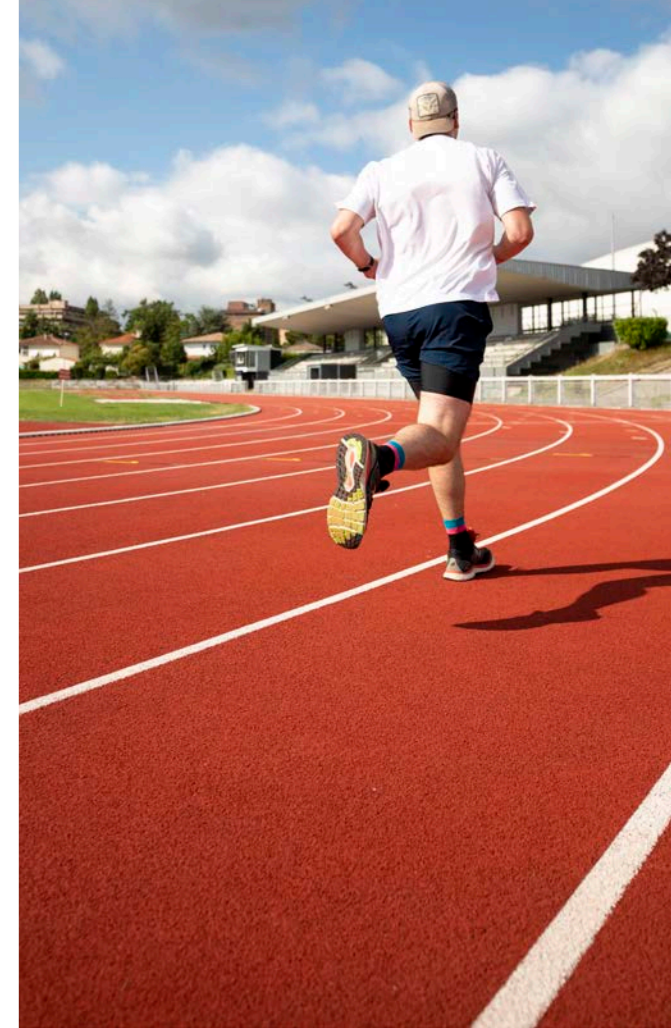
En anticipation de la loi Climat et Résilience, Bordeaux Métropole a souhaité fin 2020 relancer les études techniques pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Cette mesure consiste à limiter la circulation de certaines catégories de véhicules en fonction de leur vignette Crit'air (dépendante de la motorisation et de l'âge du véhicule) sur un périmètre et une plage horaire laissés à l'appréciation de la collectivité. Les études préalables à la mise en œuvre de la ZFE-m seront engagées en 2021.

POURSUITE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE « MAISON SPORT SANTÉ » MÉTROPOLITAINE

Une « Maison Sport Santé » (MSS) a pour but d'accueillir, informer, évaluer et orienter toute personne souhaitant reprendre, pratiquer ou développer une activité physique et sportive afin de maintenir ou améliorer sa santé et son bien-être. L'année 2020 a été consacrée à la recherche de financements et à la mobilisation des professionnels de santé et du sport pour la création d'une MSS métropolitaine hébergée par l'hôpital suburbain du Bouscat, mais aussi à la réalisation d'une enquête auprès des 28 communes de la métropole visant l'implantation d'antennes relais de la MSS au plus près des populations. Ces travaux seront poursuivis en 2021.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Afin d'accompagner le développement commercial des circuits courts alimentaires, Bordeaux Métropole met en œuvre une démarche de structuration de filières alimentaires durables par le levier de la restauration collective, qui constitue un débouché pertinent pour les producteurs et leurs organisations. En effet, avec plus de 63 985 repas consommés par jour, soit environ 9,5 millions de repas par an, la restauration collective des communes et de la Métropole représente un marché estimé à 20 millions d'euros par an. Cette démarche va permettre d'organiser des rencontres entre acheteurs publics et fournisseurs locaux afin de faciliter le dialogue entre ces acteurs et ainsi adapter offre et demande sur des gammes de produits identifiées dans le diagnostic.

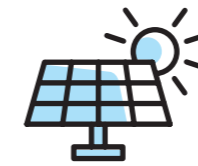


UN TERRITOIRE QUI PRÉPARE L'AVENIR DE SES HABITANTS EN COHÉSION AVEC LES FORCES DU TERRITOIRE ET AU-DELÀ

L'ensemble des grands plans et stratégies cités en amont contribuent à préparer l'avenir, décarboner les modes de transports et l'habitat, préserver et redonner la place au vivant, préserver les ressources, les écosystèmes et la biodiversité, prendre soin d'une meilleure inclusion dans la cité, ... Pour l'action publique, il s'agit à la fois de réorienter, prioriser, anticiper et être en capacité d'intervenir en cas de crise (tempêtes, inondations, sécheresses, sanitaire...).

Il s'agit ainsi de développer la résilience du territoire, réduire la dépendance aux énergies fossiles, se doter de capacités pour se nourrir, et offrir, pour toutes ces solutions d'avenir, les conditions du débat, de l'échange et de la concertation. L'ensemble de ces enjeux est également au cœur du dialogue avec les territoires proches, à l'échelle départementale et régionale qui entretiennent de fortes interactions avec Bordeaux Métropole.

Préparer l'avenir c'est également doter l'action publique d'outils de pilotage et d'évaluation nouveaux afin de favoriser de nouveaux modes d'intervention, mesurer l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux de la conception des politiques publiques, en étroite relation avec celles et ceux pour qui elles sont dédiées, en renouvelant les modes d'intervention partenariaux et en veillant aux équilibres territoriaux.

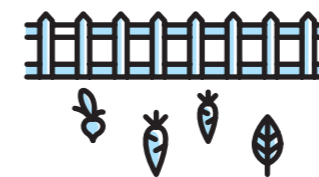


Part des énergies renouvelables dans la consommation



Production d'énergies renouvelables

2 400 GWh produits sur la métropole en 2019 sur 16 200 GWh consommés (toutes sources d'énergie confondues)



1,8% d'autonomie alimentaire de la métropole en 2020



50% de surface en zones agricoles, naturelles et forestières dans le Plan local d'urbanisme

Faits marquants 2020

ÉNERGIES RENOUVELABLES

DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

- En 2019 :
- 61,5 km de réseaux de chaleur
 - 81% de la chaleur issue d'énergies renouvelables et de récupération
 - 227 GWh de chaleur livrée

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole porte le déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire avec une augmentation progressive de la part des énergies renouvelables dans les énergies mobilisées pour créer de la chaleur. En 2020, pour la troisième année consécutive, les 3 réseaux de chaleur « Mériadeck », « Hauts de Garonne » et « Bordeaux Bègles Energies » ont reçu le label « écoréseau de chaleur », décerné par AMORCE. Ce label témoigne de la qualité des réseaux, sur des critères à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Ces trois réseaux de chaleur présentent un taux d'Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) entre 80% et 100%.

La concession du réseau de chaleur des Hauts de Garonne a été renouvelée en 2020 pour la période 2021-2027. Ce renouvellement a permis de fixer des objectifs ambitieux de performances énergétiques et environnementales avec notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables mobilisées. De plus, le concessionnaire a été désigné pour le réseau de chaleur de Mérignac qui sera mis en service en 2022. Par ailleurs, les consultations pour la réalisation des travaux sur les réseaux de chaleur du Grand Parc et du Haillan ont été lancées en 2020. Dans ces 4 réseaux de chaleur, le bois est une des énergies utilisées. Plusieurs critères ont été intégrés pour améliorer la provenance des approvisionnements, le type de bois, la qualité, la traçabilité...

Enfin, en 2020, Bordeaux Métropole a poursuivi les études préalables pour l'implantation d'un réseau de chaleur sur le secteur de Métropole Sud. Il s'agit d'un périmètre intercommunal sur Talence, Pessac, Gradignan et susceptible de concerner également Villenave d'Ornon et Bordeaux. Le cœur du projet va du campus universitaire à Talence Thouars. Ce projet présente un potentiel de plus de 100 GWh / an de distribution de chaleur.



RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER POUR L'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS AGRICLES ET DE SERVICES COLLECTIFS AGRICLES

La demande en logements saisonniers et salariés est élevée. De plus, il est nécessaire de loger les agriculteurs qui les emploient afin de les encourager à maintenir leur activité dans la vallée maraîchère. Bordeaux Métropole a donc acquis une maison d'habitation située à Eysines sur un terrain de près de 3 000 m² afin d'aménager des logements et des services collectifs agricoles. Ce bien immobilier est situé dans le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles créé en février 2012. Il est proposé de faire un projet mixte permettant de loger à la fois des salariés et des agriculteurs. Les travaux devraient être réalisées durant l'année 2022.

CONSEIL CONSULTATIF DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DURABLE

Évaluation de l'action et du fonctionnement du CCGAD
Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) a été lancé officiellement en octobre 2017. En septembre 2020, la Métropole a lancé la réalisation d'une évaluation de l'action et du fonctionnement du CCGAD. Le bilan évaluatif a fait ressortir de nombreux atouts du Conseil consultatif : sa capacité à fédérer les acteurs du système alimentaire et à lancer des réflexions collectives qui ont permis de construire les premières pierres d'une stratégie alimentaire durable, en sont les deux éléments essentiels. Pour maintenir la mobilisation des acteurs, le CCGAD doit aujourd'hui entrer dans une phase de mise en œuvre d'actions communes entre ces acteurs. Pour cela, l'évaluation a fait ressortir quatre grands axes de travail : clarifier les rôles du Conseil pour définir son périmètre d'intervention ; réviser le plan d'action et recentrer les actions propres du CCGAD ; revoir l'organisation interne afin d'exercer notamment son rôle d'orientation des politiques publiques ; établir un budget et allouer des moyens propres.

Financement européen pour la création d'un laboratoire vivant

Bordeaux Métropole a rejoint le consortium coordonné par Milan et composé de 11 villes sur le projet européen « FOODTRAILS ». Le projet soumis au programme européen Horizon 2020 a été retenu par décision de la Commission européenne en mai 2020. Il a débuté en octobre 2020 pour une durée de 4 ans. Par le biais d'un réseau d'échanges entre villes, établissements de recherche et associations, le projet FOODTRAILS vise à contribuer à la définition de politiques alimentaires urbaines transversales et ambitieuses, qui coordonnent l'ensemble des actions menées par les villes dans le champ alimentaire. Cet engagement s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la démarche du Conseil de gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole. Ce projet apporte un financement européen de 530 000 € sur 4 ans pour l'animation du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale.



BIODIVERSITÉ



Richesse spécifique faunistique
1 066 espèces en 2019



Richesse spécifique floristique
1 135 espèces en 2018

SOUTIEN À LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS BIODIVERSITÉ SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Afin d'inciter au développement de pratiques en faveur de la biodiversité, Bordeaux Métropole a financé la réalisation de diagnostics à l'échelle d'exploitations agricoles par l'association Cistude Nature. Cette action a permis d'engager des partenariats avec des exploitants agricoles volontaires pour mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité ordinaire et de certaines espèces sensibles et protégées. En 2020, 8 diagnostics ont été réalisés sur des exploitations agricoles. Les préconisations d'actions en faveur de la biodiversité seront définies courant 2021.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE BIODIVER'CITÉ

La préservation des écosystèmes et de leurs services est essentielle à l'échelle de la métropole. Pour autant, ces enjeux ne sont pas aujourd'hui suffisamment pris en compte dans les projets d'aménagement et de construction. La première phase de la stratégie Biodiver'Cité (2017-2020) a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du territoire.

Cette phase a abouti à plusieurs actions effectives, comme :

- la cartographie des zones humides, des enjeux écologiques, ou encore des réservoirs et corridors de biodiversité. Cette cartographie sera mise à disposition des communes et des différentes directions de Bordeaux Métropole afin de mieux anticiper les enjeux écologiques du territoire dans les projets d'aménagement.
- la création d'un observatoire de la biodiversité, autour de 4 grands familles d'indicateurs : l'état des populations des espèces animales et végétales, les pressions qui pèsent sur la biodiversité, les services écosystémiques rendus par la biodiversité et l'impact de la perte de biodiversité sur ces services rendus, et enfin la réponse des politiques publiques à cet enjeu.



PRINCIPE DÉMOCRATIQUE

LE RÉSEAU DES ÉLUS

« TERRITOIRES EN TRANSITIONS »

1 réunion avec 50 élus participants

Lancé en décembre 2020, le réseau « Territoires en transitions » est dédié aux adjoints aux maires et conseillers municipaux dont les délégations portent sur les enjeux de la transition écologique et énergétique. À ce jour, 65 élus constituent ce réseau. Cette instance consultative et de partage de bonnes pratiques se réunira de manière trimestrielle sur un format de deux heures à l'Hôtel Métropolitain ou ponctuellement sur des

sites à visiter. Il existe un réseau équivalent avec les correspondants techniques des communes, le « Club développement durable des communes ». Ce Club vit au travers de rencontres bimestrielles, de programmes événementiels partagés et d'une plateforme collaborative en ligne. Ces formats ont conduit au partage de connaissances et d'expériences et la co-construction d'actions partagées. En raison du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de rencontre durant l'année 2020.

Perspectives 2021-2022

DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les études pour le développement des réseaux de chaleur se poursuivent. Le réseau de Saint Jean de Belcier – Bordeaux Bègles Energies est en phase de déploiement au grès des aménagements des projets urbains sur une durée de 10 ans. L'exploitation du forage géothermique du réseau de Plaine de Garonne Energies est programmée pour fin 2021. Les réseaux de chaleur de Mérignac Centre Energies, Le Haillan et Grand Parc seront mis en service respectivement en 2022 et 2023.

STRATÉGIE DE RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Afin de rendre lisible et de concrétiser l'action métropolitaine en matière d'agriculture et d'alimentation, Bordeaux Métropole s'est engagée dans la construction d'une stratégie de résilience agricole et alimentaire. Celle-ci s'appuiera sur les travaux menés depuis 4 ans par le CCGAD et sur la politique agricole votée en 2018. Son adoption est envisagée début 2022.

ACHEMINEMENT D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ QUI PRÉSERVE LA RESSOURCE

Un projet de ressource de substitution à la nappe de l'Eocène (principal réservoir d'eau potable de la Gironde, actuellement en sur-exploitation et structurellement déficitaire) est à l'œuvre. Ce projet du « champ-captant des Landes du Médoc », porté par Bordeaux Métropole, vise à produire 10 millions de m³. Une phase de concertation est actuellement en cours.

CRÉATION DU PARC DES JALLES, OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, Parc des Jalles, s'étend sur une surface de 5 846 ha sur 9 communes. Ce projet de territoire met au centre la préservation des paysages, des espaces naturels et la valorisation de l'activité agricole, tout en permettant la continuité d'activités urbaines, économiques et d'infrastructures. L'enquête publique qui s'est déroulée du 1er juin au 2 juillet 2021 a rendu un avis favorable. La validation par le Conseil métropolitain en septembre 2021 permettra la poursuite de certaines actions initiées en 2021 (Police Nature, programme d'animations...).

RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Bordeaux Métropole souhaite renforcer le dialogue avec les territoires voisins. Ces coopérations concernent les 27 EPCI de Gironde en lien avec les Schémas de Cohérence Territoriale et les Projets Numériques de Territoire, et en articulation avec le Département et la Région. L'objectif est de répondre à des défis (maîtrise de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la qualité de l'air) en s'appuyant sur les coopérations interterritoriales. Plusieurs perspectives ont été identifiées lors de groupes de travail : réseau technique des PCAET, association d'autres territoires à la stratégie de résilience alimentaire...

MAIS AUSSI...

- Réalisation d'un diagnostic agricole à l'échelle de la métropole.
- Diffusion de la Web Série "Autour de nous" en 8 épisodes, recueil d'histoires individuelles et collectives des agriculteurs du territoire et édition d'un ouvrage en fin d'année 2021.
- Mise en œuvre de la stratégie Biodiver'Cité#2 et de son plan d'action quinquennal.
- Ouverture au public du Marais d'Olives à Parempuyre suite à la restauration des milieux écologiques et à la réintroduction de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- Mise en œuvre d'une stratégie sur les énergies renouvelables.
- Expérimentation d'un bus à hydrogène.
- Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Projet « Plantons 1 million d'arbres ».
- Révision de la stratégie métropolitaine du dialogue citoyen.
- Lancement d'un budget participatif.



BUDGET TRANSITION

Engager la transition écologique et sociale nécessite à la fois d'intégrer les enjeux de transition dans chacune des politiques publiques mais aussi de se doter de nouveaux outils et méthodes de mesure et d'évaluation. Ces outils permettront de traduire de manière opérationnelle la responsabilité environnementale et sociale de la collectivité, tant dans son fonctionnement que dans ses modes d'intervention.

Le budget transition, processus étendu du budget « climat » ou budget « coloré » en est l'un des instruments. Pour permettre le respect des trajectoires annoncées, l'ensemble des politiques publiques menées par la collectivité dans le cadre de ses compétences doivent pouvoir s'appuyer sur une bonne connaissance des effets leviers induits par les mesures budgétaires issues des pratiques de la collectivité. Des Etats, des collectivités et plusieurs institutions ont commencé à expérimenter un budget au prisme des enjeux environnementaux.



FONCTIONNEMENT DE LA DÉMARCHE

Le budget transition permet de colorer l'impact des dépenses sur l'environnement. Chacune des dépenses d'une collectivité est classée en fonction de son impact favorable, défavorable ou neutre pour l'environnement. Si elle ne peut pas être classée selon un impact sur l'environnement, elle est classée dans la catégorie « indéfinie ».

La budgétisation « colorée » accompagne la réflexion sur les priorités budgétaires. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

La méthodologie s'appuie sur les travaux de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) en alignement avec la stratégie nationale bas carbone. Son déploiement repose sur un travail transversal, d'une part entre les directions en charge des finances et du budget, de la transition écologique et du contrôle de gestion, d'autre part avec les directions métiers qui ont la connaissance précise des activités et des pratiques. Elle se construit se faisant et s'adapte en fonction des compétences et modes d'intervention de chaque collectivité, selon le principe de la « charge de la preuve » : une dépense identifiée comme « neutre » ou « indéfinie » par sa nature comptable peut être classée comme « favorable » ou « défavorable » si les raisons du classement peuvent être étayées.

UN OUTIL POUR ÉCLAIRER

Le démarche de budget transition agit sur plusieurs niveaux. Pour l'administration, il permet l'identification du rôle de chaque direction dans la lutte contre le changement climatique et l'intégration des enjeux environnementaux. Identifier les dépenses favorables ou défavorables pour l'environnement permet de détecter là où l'on peut agir : les pistes d'amélioration.

Pour les élus, ces analyses proposent de nouvelles approches pour appréhender l'impact environnemental des projets et des politiques publiques portées par Bordeaux Métropole, et ainsi prioriser et arbitrer les dépenses publiques au regard de ces enjeux.

Enfin, pour la société civile et les citoyens, le budget transition contribue à l'objectif d'intensification de la transparence de l'action publique.

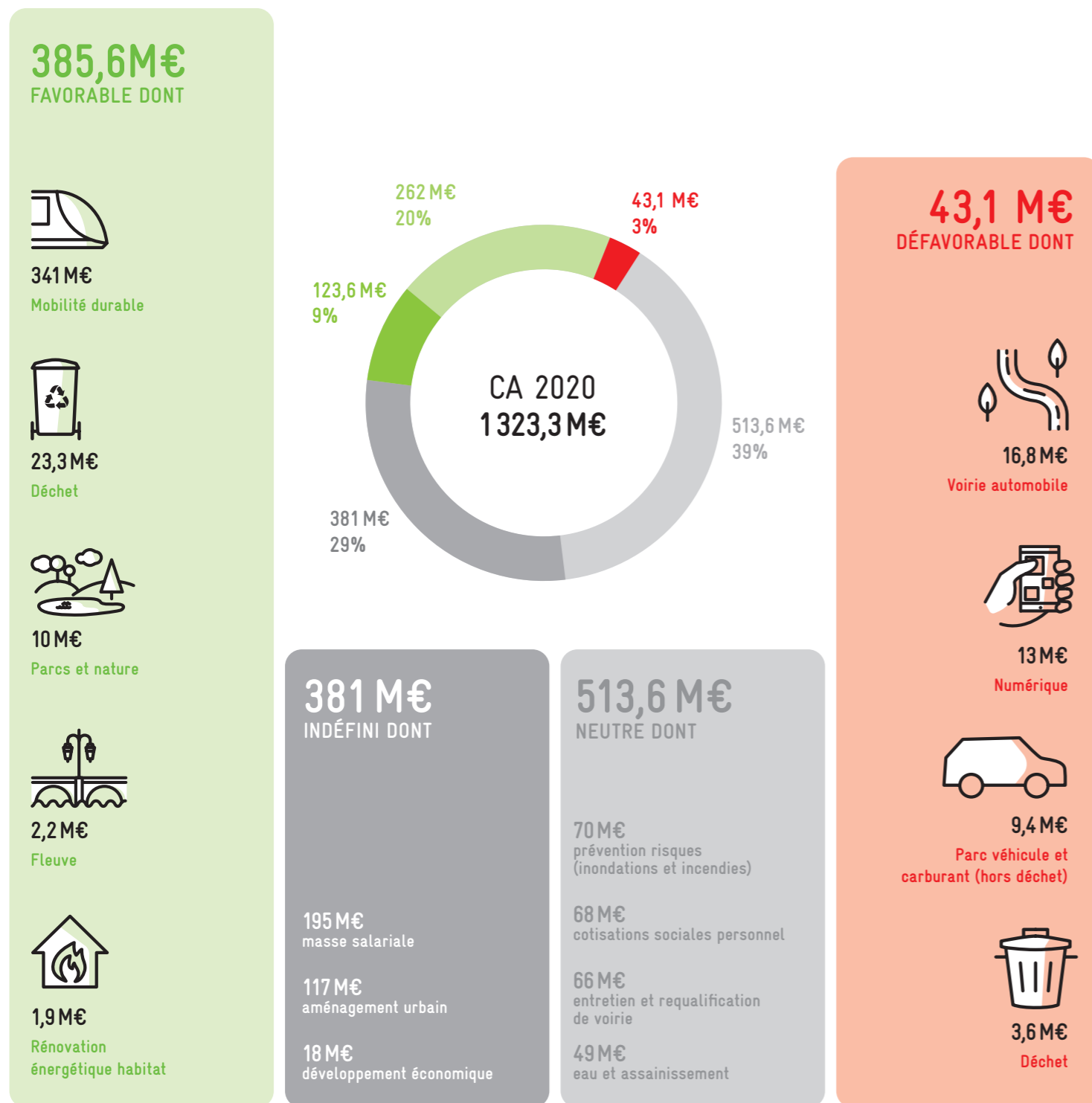
La finalité pour Bordeaux Métropole est de créer un outil d'aide à la décision dans l'élaboration et le vote de ses politiques publiques en évaluant l'impact climatique des projets et actions au regard des priorités du projet de transition métropolitain.

PÉRIMÈTRE

Pour Bordeaux Métropole, l'année 2020 a été consacrée au test « grandeur nature ». Il a été réalisé sur les comptes administratifs 2019 et 2020, sur le critère d'atténuation au changement climatique, à savoir, les activités permettant de réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), ou bien de protéger, d'améliorer les puits ou réservoirs à GES. Ce critère est actuellement opérant bien qu'une partie des dépenses soit encore classée « indéfinie ».

DÉPENSES DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Premiers résultats de l'analyse du Compte Administratif 2020 sous le prisme de la lutte contre le changement climatique



● très favorable ● plutôt favorable ● neutre ● indéfini ● défavorable

CLÉS DE LECTURE : PRÉCAUTIONS ET PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

- L'analyse couvre l'ensemble des budgets métropolitains (budget principal et budgets annexes) et des dépenses (fonctionnement et investissement).
- L'analyse du Compte Administratif (CA) est à ce jour réalisée sous l'angle du seul critère « atténuation du changement climatique », c'est-à-dire de lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage de carbone. Il conviendra d'étendre la démarche à d'autres enjeux environnementaux complémentaires.
- L'objectif est d'identifier les marges de manœuvre afin d'améliorer, d'exercice en exercice, l'impact environnemental du budget en s'assurant ou de la diminution des actions ayant un impact négatif ou de l'augmentation des dépenses contribuant à la transition écologique. Cependant, une part des dépenses défavorables pour le climat contribuent à d'autres politiques et n'en sont pas moins nécessaires. Ces dépenses dites défavorables d'un point de vue climatique ne pourront diminuer que progressivement.
- La méthodologie I4CE propose de retenir un principe de destination de l'ouvrage comme hypothèse structurante pour classer une dépense favorable ou défavorable pour le climat.
- Un travail de cadrage méthodologique est engagé afin de classer les dépenses d'aménagement, de masse salariale et de développement économique (études principalement) afin de réduire la part progressivement la part « indéfinie ».

DÉTAILS

123,6 M€ (9% du budget) de dépenses **très favorables** pour la lutte contre le changement climatique.

Sur les **93 M€ de mobilité durable**, 73 M€ transports en commun et 20 M€ aménagements pour les mobilités douces. Les opérations d'itinéraires et voies telles que le Pont Simone Veil ont été analysées au prorata de la part aménagée pour les mobilités douces.

À titre d'exemple, **la gestion des déchets** est classée au prorata des modes de traitement. Ainsi **12 M€ de dépenses sont très favorables**, la prévention et la réduction à la source, la valorisation matière, le tri et la valorisation organique. À contrario, **3,6 M€** de dépenses d'enfouissement, d'incinération, de véhicules et de carburant liés à la collecte sont classés défavorables.

Enfin, **14 M€ sont classés indéfini**. Il s'agit essentiellement (78%) de la contribution au SIVOM - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Rive Droite - qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 7 communes de Bordeaux Métropole et de 4 autres communes de la rive droite.

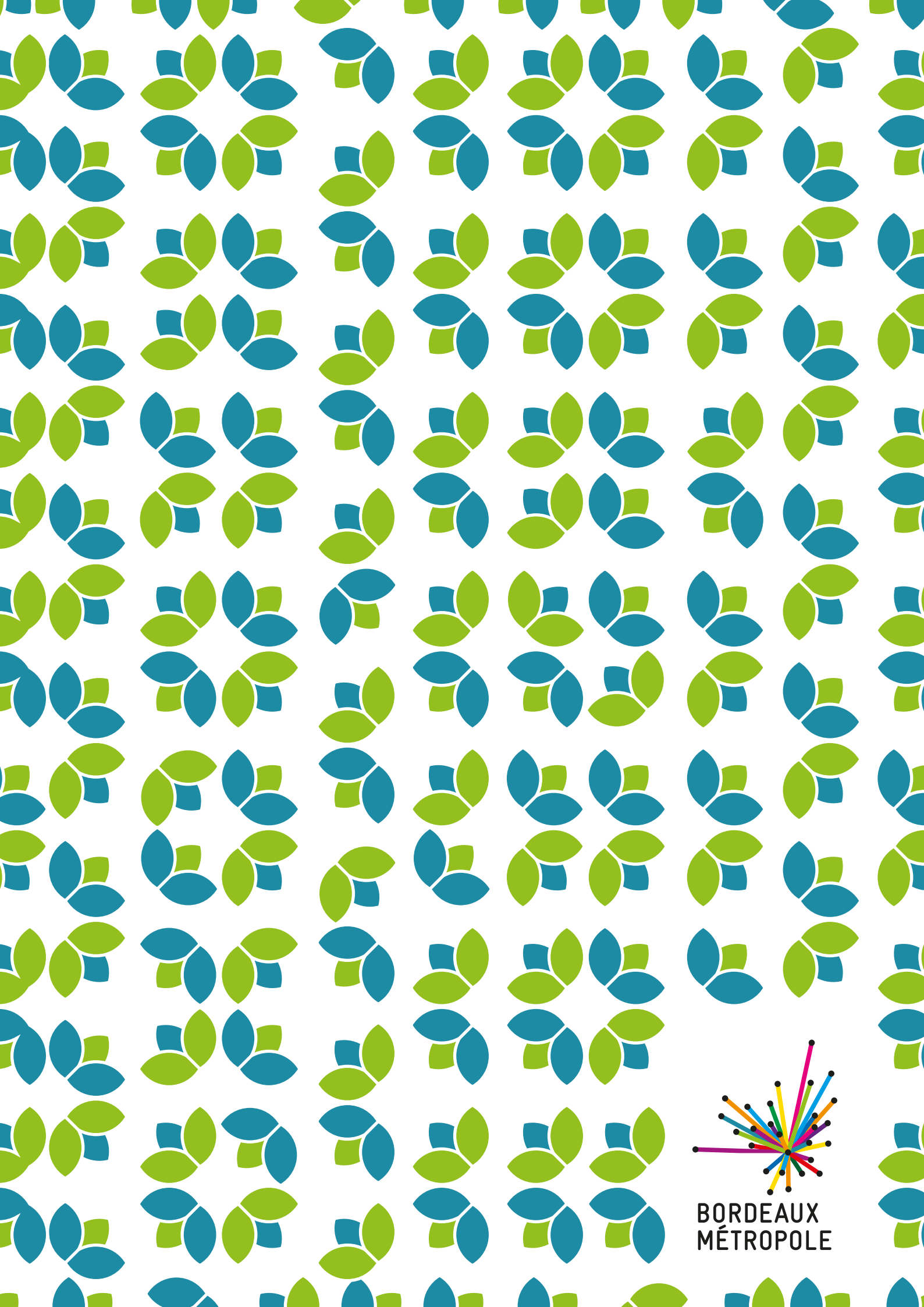
10 M€ de dépenses pour les parcs et jardins sont très favorables, dont 3,5 M€ liés à la nature en ville et 6,4 M€ de gestion et d'entretien des espaces verts.

Parmi les principaux postes budgétaires classés défavorable **16,8 M€** ont été destinés à **la voirie automobile** dont 14,5 M€ pour la rocade. Le renouvellement de la flotte (véhicules émettant plus de 50gCO₂/Km) et le carburant (fossile) est défavorable à hauteur de **9,4 M€** tandis que **1 M€** est classé favorable pour l'achat de **véhicules électriques**. Enfin, **13 M€** d'achat de matériel informatique (ordinateurs, portables...) sont classés défavorables, eu égard aux émissions liées à la production des biens puis à leur utilisation. À noter, les efforts pour améliorer la durée de vie des appareils ou réduire la consommation sont pris en compte et permettront, sur l'ensemble des dépenses NTIC, de réduire les dépenses défavorables.

PERSPECTIVES

Le Budget transition, l'un des outils du pilotage du projet de transition métropolitain, passera en 2022 d'une phase expérimentale en groupe de travail à un déploiement progressif auprès des directions générales et élus métropolitains. Des ateliers programmés fin 2021 et courant 2022 avec l'ensemble des directions administratives et des élus permettront de réduire la part des dépenses dite « indéfinie », de stabiliser la méthodologie employée et d'identifier les premières pistes d'amélioration, au regard notamment des objectifs de décarbonation du Plan Climat Air Energie Territorial.

L'année 2022 permettra d'insérer la démarche à l'ensemble de l'exercice et des temps budgétaires, annuels et pluriannuels. Ces exercices seront enrichis progressivement d'une analyse au regard des enjeux d'adaptation puis d'un ou plusieurs critères complémentaires au regard des priorités du projet de transition métropolitain.



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**